

Avis publics



DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Demande d'autorisation de démolir l'immeuble situé au 5840, avenue de Châteaubriand

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance à distance le 21 octobre 2020 afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

5840, avenue de Châteaubriand

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ces demandes de démolition jusqu'au **14 octobre 2020** de la manière suivante :

- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-rosemont-la-petite-patrie
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffe-rpp@montreal.ca ;
- par la poste, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **14 octobre 2020** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse de l'immeuble concerné doit également être mentionnée.

Un enregistrement de la séance du comité sera rendu disponible sur le site Internet de l'arrondissement peu après la séance.

Fait à Montréal, ce 29 septembre 2020

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement